Mis en ligne le 16/02/2024

Accusé de réception en préfecture
076-267600948-20240214-DECCCAS0022024-AR
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

LILLEBONNE

Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne
C.C.A.S – Pôle des Solidarités

DEC/CCAS/002/2024

DECISION

OBJET : MAPA – SORTIES DE PRINTEMPS - SIGNATURE

SOCIETE PÉRIER VOYAGE
1 TER RUE DE LA REPUBLIQUE
76170 LILLEBONNE

La Présidente du C.C.A.S – Pôle des Solidarités de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 9 juillet 2020 (D.12/07.2020) par laquelle le Conseil d'Administration du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation à la Présidente pour passer des contrats (alinéa 2),

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations à réaliser,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire pour assurer les sorties pour le Printemps des séniors,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation relative aux sorties pour le Printemps des séniors :

- une analyse des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation,
- l'offre de la Société PÉRIER VOYAGES seule à avoir candidaté pour le marché et dont les caractéristiques permettent de garantir sa bonne exécution,

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer auprès de la Société PÉRIER VOYAGES située au 1 TER RUE DE LA REPUBLIQUE – 76170 LILLEBONNE, un accord-cadre à bons de commande pour un montant maximum de 19 200 € HT.

Article 2 : Ce marché prend effet à compter du 2 mai 2024 pour une période de 2 mois.

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités.

Article 4 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de Seine-Maritime dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs et de notifier le marché à la Société PÉRIER VOYAGES.

Acte rendu exécutoire,

Fait à LILLEBONNE, le 14 février 2024
La Présidente du C.C.A.S.
Pôle des Solidarités
Christine DÉCHAMPS

VILLE DE LILLEBONNE Pôle des Solidarités CCAS SEINE-MARITIME

PÔLE DES SOLIDARITÉS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LILLEBONNE
Hôtel de Ville - esplanade François Mitterrand - B.P. 20071 - 76170 lillebonne
02 32 84 50 50 / 02 32 84 50 73 - lillebonne.fr
admccas@lillebonne.fr - affaires.sociales@lillebonne.fr - seniors@lillebonne.fr - logement@lillebonne.fr